

16 FEVRIER 2017. – Décret « Le harcèlement, c'est pas décent ! »

Les élèves de 6eme année de Mme Vignani l'école 7 du Bois de la Cambre partagent leurs idées contre le harcèlement :

Nous avons constaté que dans plusieurs écoles certains élèves sont victimes de harcèlement et n'osent pas en parler. Il faut qu'ils cessent de se laisser harceler par les autres, qu'ils aillent en parler à un adulte. Il faut en parler sinon le harcèlement continuera. Il faut aussi trouver des solutions pour prendre en charge les harceleurs, qui agissent à l'école et sur internet.

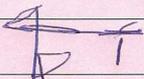
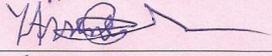
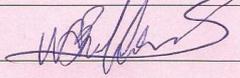
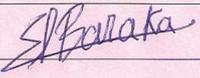
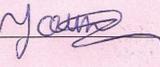
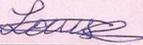
C'est pourquoi nous aimerions mettre en place les solutions suivantes :

Article 1 : Les victimes pourront écrire une lettre qui sera déposée dans une boîte aux lettres spéciale « harcèlement » fermée par un cadenas. Des fichiers à compléter, que chacun remplira en toute discrétion quand il en ressentira le besoin, seront distribués à chaque élève dans la farde d'avis ou dans le journal de classe. Une fois par mois, il y aura une réunion où tous les professeurs seront réunis pour en parler et aider la personne victime de harcèlement.

Article 2 : A partir du 1^{er} septembre 2017 il faudra créer une base de données qui regroupera tous les faits de racket et qui fichera les élèves commettant ceux-ci afin de les rendre conscients du mal qu'ils font à leurs copains. Ainsi, lorsque l'élève changera d'école ou arrivera en secondaire, sa nouvelle école pourra mettre en place des mesures pour l'aider à se remettre dans le bon chemin et à ne plus recommencer.

Article 3 : Une application « anti-harcèlement » pourra être téléchargée gratuitement sur les téléphones, tablettes et ordinateurs. Une icône apparaîtra alors sur l'écran. Lorsqu'une personne se fera harceler, elle pourra cliquer sur l'icône pour prendre un capture d'écran et l'envoyer à ses parents, à une personne de confiance ou à la police. Cette application permettra également de bloquer les harceleurs et de les exclure des réseaux sociaux à partir d'un certain nombre de plaintes reçues.

Bruxelles, le 16 février 2017

BENWHEBA Ahmed	
BOUABAYA Yassine	
BOULOS Zoé	
BULLENS Nicolas	
DJERARI Rahma	
DRICOT Antoine	
EL BARAKA Nihel	
EL MERZOUGUI Younes	
ERISMANN Robin	
FLORYN Lennie	
GERKENS Aaliyah	
IDRISS HAMZA Mustafa	
KERELO Louise	
OBEJO Justine Mae	
POP David	
RUS Lucas Nicolas	
SAID ABDO ALI Anissa	
YOUKANNA Enki	